

Cfdt:

BNP PARIBAS

AOÛT 2025



Jasmina ZIVKOVIC
06 98 82 50 05



Isabelle PAITEL
07 61 85 55 68



Albert EHOULET
07 78 57 87 72



Nadège HAMDI
07 64 26 23 07



Khizlen ELOUADI
06 64 01 96 87



Fatima KHALDI
06 59 58 99 02



Najib SBAI



Marc CHAMBON



Olga MAYELE



Junaid YAQUB



Philippe FERRE



Nathalie DELABRE



Serge EYALA



CANICULE

RÉGION IDF EST

Nous rencontrons de fortes chaleurs sur notre région.

Depuis le 1 juillet 2025 le décret N°2025-482 s'applique, permettant la mise à jour du DUERP (Document Unique, affichage obligatoire en agence et sur les sites). Les mesures de prévention adaptées sont décrites dans le DUERP en fonction de la vigilance « jaune » « orange » « rouge ».

C'est de la responsabilité de l'employeur de préserver la santé et la sécurité des salariés.

À consulter :

[Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

La nouvelle réglementation définit ce qu'est un « épisode de chaleur intense »

Dispositif de vigilance canicule déployé par Météo France

- Vigilance verte : correspond à la veille saisonnière sans vigilance particulière.
- Vigilance jaune : correspond à un pic de chaleur.
- Vigilance orange : correspond à une période de canicule.
- Vigilance rouge : correspond à une période de canicule extrême.

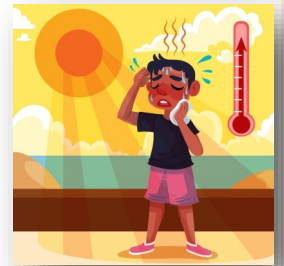
Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025
Arrêté du 27 mai 2025

CONCRÈTEMENT, POUR NOTRE RÉGION

Les élus Cfdt ont obtenu de la direction régionale la confirmation que les DIA et Managers ont toute la latitude pour prendre la meilleure décision concernant vos conditions de travail. Quelle que soit la décision du manager, la direction de région nous assure qu'aucun reproche ne sera fait par la direction locale!

À savoir:

- La commande d'eau,
- La demande de ventilateurs
- La demande de climatisations portatives si le site permet l'évacuation vers l'extérieur
- La demande de rafraîchisseurs d'air
- L'aménagement des horaires
- La fermeture anticipée de l'agence
- Se rendre en agence ou site de repli climatisé
- Télétravailler (si le site est éligible)
- Etc....



Le tout en ayant informé la direction (DT/RS) au préalable par mesure de sécurité.

La canicule extrême : une canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.

La chaleur a un effet immédiat sur l'organisme, dès les premières augmentations de température : les impacts de la chaleur sur la santé ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes.

Lorsqu'il est exposé à la chaleur, le corps humain active des mécanismes de thermorégulation qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température (transpiration, augmentation du débit sanguin au niveau de la peau par dilatation des vaisseaux cutanés, etc...). Il peut cependant arriver que ces mécanismes de thermorégulation soient débordés et que des pathologies liées à la chaleur se manifestent, dont les principales sont les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires, la déshydratation.



Ne prenez aucun risque!

Vous avez une question, une interrogation concernant votre situation, appelez-nous.

Nous avons des moyens d'agir, le principal est de préserver la santé de tous!

